

Signature d'une charte interprofessionnelle entre l'Ordre des Experts-Comptables AURA, le Tribunal de Commerce de Lyon et les Administrateurs judiciaires

L'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes, le Tribunal de Commerce de Lyon et les Administrateurs judiciaires de Lyon ont signé, ce mercredi 22 septembre 2021, une charte interprofessionnelle concrétisant leur volonté de travailler ensemble, notamment au service de la prévention des difficultés des entreprises. Une action collective innovante au service du développement des entreprises.

Dans le cadre des relations constructives qu'entretiennent l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes, le Tribunal de Commerce de Lyon et les Administrateurs judiciaires de Lyon, une réflexion commune a conduit ces acteurs à travailler ensemble, en vue d'améliorer la qualité de celles-ci au profit des entreprises.

DES ENGAGEMENTS FORTS

Au-delà d'une simple déclaration commune de bonnes intentions, cette charte vise à définir un mode de comportement général de bienveillance des professions, les unes vis-à-vis des autres.

« *Il est essentiel que la perception du rôle de l'expert-comptable évolue au sein des Tribunaux de commerce. En effet, son rôle est déterminant, tant dans la phase de prévention, que dans celle de traitement amiable et/ou judiciaire des difficultés de l'entreprise. Cette charte engage les parties à une meilleure communication entre elles.* » explique **Odile DUBREUIL, Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes.**

« *Améliorer l'accueil de l'expert-comptable, au sens large, dans notre Institution est indispensable. Rappelons que l'expert-comptable permet notamment de favoriser le dialogue avec le chef d'entreprise.* » précise **Thierry GARDON, Président du Tribunal de Commerce de Lyon**

« *Les Administrateurs Judiciaires ont un rôle central pour le redressement des activités des entreprises. Ils interviennent en amont dans le cadre de missions amiables et préventives en toute confidentialité, ainsi que dans le cadre des procédures judiciaires. L'étendue de leurs missions en font des acteurs incontournables de la défense des intérêts des entreprises et de la collectivité.* » rappellent **Me Ludvine SAPIN et Me Eric ETIENNE-MARTIN, Administrateurs judiciaires.** Ils précisent à cet égard que les experts-comptables tiennent une place essentielle dans l'analyse des causes des difficultés ainsi que la détection des leviers de retournement à mettre en œuvre.

Contact presse

Alexandra BRUN

Responsable des relations presse et de l'animation territoriale

Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes

04 72 60 26 26 - a.brun@oecara.fr